**Modèle d’arrêté**

***Attribution d’une nouvelle bonification indiciaire – NBI***

🕬 Les mots inscrits en italique et cet encadré doivent faire l’objet d’un choix et/ou être enlevés dans la version définitive de l’arrêté.

*Logo ou blason de la commune ou de l’établissement public*

*Nom du département*

*Nom de l’arrondissement*

*Nom de la commune ou de l’établissement public*

**Arrêté n°20***…***- …** *(n° d’ordre)*

**portant attribution d’une nouvelle bonification indiciaire – NBI**

**à** Monsieur ou Madame **…** *(nom et prénom de l’agent)*

*Le-La Maire-Président-Présidente de* *(nom de la commune ou de l’établissement public sauf si vous inscrivez ce nom en haut à gauche),*

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article …[[1]](#footnote-1)

OU

*(Pour les CIAS et CCAS)* Vu le Code de l’action sociale et des familles, notamment son article R.123-23

Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L.712-1 et L. 712-12,

**Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 1,**

Vu la loi n°91-73 du 18 janvier 1991 modifiée portant dispositions relatives à la santé publique et aux assurances sociales, notamment son article 27,

Vu le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 modifié pris pour l’application du 1er alinéa de l’article 88 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984,

Vu le décret n°93-863 du 18 juin 1993 modifié relatif aux conditions de mise en œuvre de la nouvelle bonification indiciaire dans la Fonction Publique Territoriale,

*(Le cas échéant)* Vu le décret n°96-1156 du 26 décembre 1996 modifié fixant la liste des zones urbaines sensibles

Vu le décret n°2006-779 du 3 juillet 2006 modifié portant attribution de la nouvelle bonification indiciaire à certains personnels de la fonction publique territoriale,

OU

Vu le décret n°2006-780 du 3 juillet 2006 modifié portant attribution de la nouvelle bonification indiciaire à certains personnels de la fonction publique territoriale exerçant dans des zones à caractère sensible,

*(Le cas échéant)* Vu la délibération n° … *(n° d’ordre)* du … *(date)* du Conseil[[2]](#footnote-2)… assimilant …[[3]](#footnote-3) *(catégorie de l’établissement)* à une commune de plus de …[[4]](#footnote-4) *(nombre)* habitants,

Vu l’arrêté n°… *(n° d’ordre)* du … *(date)* portant situation statutaire de Monsieur ou Madame …*(nom et prénom de l’agent)[[5]](#footnote-5),*

Considérant que Monsieur ou Madame … *(nom et prénom de l’agent),* exerce à compter du … (date), les fonctions de …[[6]](#footnote-6)prévues par le statut particulier du cadre d’emplois des … *(dénomination du cadre d’emplois),*

Considérant que *Monsieur ou Madame* … *(nom et prénom de l’agent),* est classé(e) au grade de *… (dénomination du grade), à l’indice brut …, indice majoré …*

**ARRÊTE**

**Article 1 :**

Monsieur ou Madame … *(nom et prénom de l’agent)*, …, percevra la nouvelle bonification indiciaire - NBI à compter du … *(date).*

Article 2 :

Cette nouvelle bonification indiciaire – NBI est de … *(nombre)* points.

Elle est versée mensuellement.

Elle est prise en compte pour le calcul du supplément familial de traitement, de l’indemnité de résidence, des différentes primes ou indemnités fixées en pourcentage du traitement indiciaire, à l'exception des primes ou indemnités prises en compte pour le calcul de la pension et le calcul de la retraite.

**Article 3 :**

Le versement de cette prime sera interrompu lorsque le bénéficiaire mentionné à l’article 1 n’exercera pas, pour quelque raison que ce soit, la fonction correspondant à son emploi, sauf en cas de congé annuel, congé pris dans le cadre d’un compte épargne temps-CET, maladie ordinaire, maternité-paternité et adoption ou de congé de longue maladie tant que l’agent n’est pas remplacé.

Le versement de cette prime sera interrompu lorsque le bénéficiaire sera remplacé pendant un congé longue maladie ou lorsque l’agent sera placé en congé de longue durée.

**Article 4 :**

Le *Directeur général des services ou la secrétaire de mairie* est chargéde l’exécution du présent arrêté.

**Article 5 :**

Une ampliation sera adressée au comptable principal de … (*nom de la commune ou de l’établissement public*).

**Article 6 :**

Le présent arrêté peut faire l’objet d’un recours gracieux auprès du *Maire de la commune* *OU du Président/ de la Présidente de … (nom de la catégorie de la collectivité territoriale ou de l’établissement public concerné)* et/ou d’un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif d’Orléans, situé 28 rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l’application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet http://telerecours.fr

*Monsieur ou Madame le* *Maire-Président/Présidente* certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire du présent arrêté.

*Le-la* *Maire-Président/Présidente*

*NOM Prénom*

Fait à … *(nom de la commune ou de la commune siège de l’établissement),*

Le … *(date),* en double exemplaires

Notifié le … *(date)*

Signature de l’agent :

Cet arrêté n’est pas transmis au Représentant de l’État

1. *(L.2122-18 pour les communes, L.3221-3 pour les départements, L.4231-3 pour les régions, L.5211-9 pour les groupements de collectivités territoriales),* [↑](#footnote-ref-1)
2. *Syndical, d’administration, territorial* [↑](#footnote-ref-2)
3. *l’EPCI, le syndicat mixte, le territoire, le Centre de Gestion, la Caisse de crédit municipal, l’établissement*  [↑](#footnote-ref-3)
4. *40.000 ou 150.000 habitants* [↑](#footnote-ref-4)
5. *Mentionner le dernier arrêté fixant la situation de l’agent (ex : arrêté d’avancement d’échelon, ou d’avancement de grade ou de nomination suite à promotion interne ou de mutation, etc.)* [↑](#footnote-ref-5)
6. *Reprendre l’intitulé des fonctions ouvrant droit à la NBI et figurant dans le décret du 3 juillet 2006.* [↑](#footnote-ref-6)